

## **Mission Laforcade**

### **La Croix-rouge française, la FEHAP et Nexem dénoncent, une nouvelle fois, l'inégalité de traitement entre le privé non lucratif et le public**

**Paris, le 27 janvier 2021** – Au sortir de la deuxième réunion de travail avec Michel Laforcade sur les métiers du handicap, les fédérations du secteur privé non lucratif tirent la sonnette d'alarme. Alors qu'elles représentent à elles seules 75% du secteur social et médico-social, elles apprennent que le gouvernement envisage pour notre secteur privé non lucratif des revalorisations limitées à certaines professions alors que, dans le même temps, il annonce d'emblée la revalorisation pour tous les salariés du secteur public. Cette position est jugée inacceptable pour toutes les parties prenantes.

#### **Vers un cloisonnement contre-productif du secteur**

Annoncée lors du dernier CIH, la mission sur « les métiers de l'autonomie » confiée à Michel Laforcade a pour ambition d'apporter des solutions concrètes au déficit d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement.

L'orientation choisie est d'identifier un certain nombre de métiers en tension et de ne revaloriser que les professionnels concernés, laissant donc de côté tous les autres salariés. De plus, le périmètre semble se limiter au seul handicap, alors que tout le secteur social et médico-social est confronté au problème de l'attractivité des métiers.

Le secteur fait d'ores et déjà face à un départ massif de ses salariés. Certaines structures sont à bout de souffle. Il est impératif que les mesures englobent toutes les professions, quelle que soit la structure (établissement ou domicile), quelle que soit le type d'activité.

Les fédérations ont d'ores et déjà fait entendre leur mécontentement et proposent une revalorisation de tous les métiers dans le même calendrier que celui du public.

Elles feront à nouveau entendre leurs voix lors de la prochaine réunion le 3 février prochain.

## A propos de la FEHAP – Santé social, privé solidaire

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé, rassemble plus de 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Leurs 280 000 professionnels représentent près de 12% des emplois salariés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ensemble, ils garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale.



### Le secteur privé solidaire en Santé, c'est :



## A propos de Nexem

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle représente et défend les intérêts de 11 000 établissements et services employant plus de 330 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : le handicap, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, le grand âge et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la CCN 66, qui inclut la CCN 79, et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau multi professionnel, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

En savoir plus : <https://nexem.fr>

**croix-rouge française**  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



**nexem**  
employeurs, différemment

**Contacts presse :**

Maryse de Wever – Directrice de la communication et des relations institutionnelles –  
[maryse.dewever@fehap.fr](mailto:maryse.dewever@fehap.fr) - 06 77 20 93 81 - 01 53 98 95 30

Armand Suicmez – Responsable Relations influenceurs – [armand.suicmez@fehap.fr](mailto:armand.suicmez@fehap.fr) - 01 53 98 95 44

Marion Le Paul – directrice de la communication et des relations institutionnelles

[m.lepaul@nexem.fr](mailto:m.lepaul@nexem.fr) 06 82 56 90 66